

ÉCOLE ALICE-PARIZEAU

Protocole d'interventions- situation de violence ou d'intimidation

Signalement et plainte	Actions à prendre	Soutien- encadrement et suivi
Signalement d'un adulte 1 ^e Informez immédiatement un intervenant: direction, tes, psychoéducatrice ou responsable école. 2 ^e Suite à l'analyse de la situation l'intervenant en charge avisera les parents de la situation et du suivi (parents de tous les élèves impliqués) 3 ^e Rencontrer la direction dans tous les cas d'intimidation.	1 ^e Prendre soin de l'enfant victime : premiers soins et support affectif. 2 ^e Collecter les informations auprès des élèves concernés et des témoins. 3 ^e Selon la gravité, l'élève qui a mal agi est retiré de la classe et pris en charge par la tes. 4 ^e Contactez les parents par l'intervenant responsable de l'analyse. 5 ^e S'assurer que la direction est informée. 6 ^e La direction fera le suivi avec les adultes concernés et planifiera la suite des interventions avec eux.	Interventions ajustées selon la gravité, l'intensité et la fréquence du comportement reproché. - Rencontre de réconciliation - Geste de réparation - Résolution de conflit - Suspension interne/ retrait de récréation - Suspension externe et rencontre des parents - Mesures de suivi ou d'encadrement - PIA - Contrat de non-violence
Plainte d'un élève 1 ^e L'adulte qui reçoit la plainte : - Rencontre individuellement l'élève. - Accompagne l'élève vers la tes pour assurer un suivi conjoint. 2 ^e Écoute l'élève, le questionne pour clarifier la situation et le rassure. 3 ^e Procéder au signalement - suivre la démarche.	Idem	Idem

Principes à retenir

RESTEZ CALME ET SOYEZ RASSURANT

- Évitez toute intervention physique- demandez du support
- Diminuez les éléments de danger : pour les élèves, l'élève et vous-même
- Assurez le suivi des informations en signalant